

## Info-négo

Infobox dédié à la négociation centralisée no 2

### La première rencontre a eu lieu!

La première rencontre de négociation centralisée a eu lieu, à Toronto, le 22 juin dernier. Les agentes et les agents d'unité de l'AEFO, les membres du personnel cadre de l'AEFO provinciale oeuvrant dans le service des relations de travail ainsi qu'une représentante ou un représentant de chacun des conseils scolaires de langue française y participaient. Le porte-parole patronal, par intérim, pour les conseils scolaires, était M. Robert Lefebvre.

Lors de cette rencontre, M. Bernard Éthier, porte-parole de la partie syndicale, a fait la présentation de la requête des enseignantes et des enseignants.

### Et ça continue ... prochaines rencontres

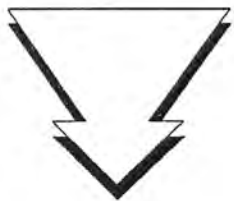
Cinq blocs de trois jours ont été retenus entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 18 décembre 1998. L'AEFO a également proposé une autre série de journées et attend la réponse des conseils scolaires.

Plus de détails vous seront transmis à ce sujet dans un prochain numéro de l'Info-négo.

### L'entente de procédures : ce qu'elle comporte

Lors de cette première rencontre, les deux parties ont paraphé l'entente confirmant la négociation centralisée et les paramètres qui la régissent. Voici les points saillants :

- chaque partie peut compter jusqu'à 16 personnes
- la négociation centralisée se termine au plus tard le 18 décembre à moins que les parties en conviennent autrement
- l'entente intervenue entre les parties ne peut être ré-ouverte au niveau local à moins qu'il y ait un vote des membres de l'unité ou du conseil scolaire rejetant l'ensemble de l'entente formant la nouvelle convention collective
- les deux parties peuvent avoir recours à la médiation mais non à la conciliation (telle que prévue à la Loi sur les relations de travail en Ontario). Ainsi, les conventions collectives actuelles demeurent en vigueur durant toute la période de négociation
- pour obtenir de plus amples informations sur cette entente, s.v.p. communiquer avec votre agente ou agent d'unité



#### À l'intention des :

- Membres du comité exécutif provincial
- Conseil d'administration
- Présidences des unités
- Représentantes et représentants d'école
- Agentes et agents d'unité